

Foire aux Questions

Prix du Fonds de l'Union Belge 2024

« Valoriser les établissements gériatriques à but non lucratif par l'acquisition de gérontechnologies en Ile-de-France et en Belgique »

Fonds de Dotation de
L'UNION BELGE





Prix du Fonds de l'Union Belge 2024

Foire aux questions

Il convient de bien prendre connaissance du texte du **Prix du Fonds de l'Union Belge 2024** avant de consulter la Foire aux Questions

Éligibilité

Toutes les structures sont-elles éligibles?

Quelle que soit leur forme juridique ?	NON	L'établissement doit être à but non lucratif
Quelle que soit leur localisation ?	NON	La structure bénéficiant de la demande d'équipement doit se situer en Ile-de-France ou en Belgique.
Le siège peut-il est porteur d'une demande ?	OUI	le siège d'un groupe d'établissements situé en Ile-de-France : - sera éligible : si la demande d'équipement est destinée à lui-même ou à un de ses établissements situés en Ile-de-France. - ne sera pas éligible : si la demande d'équipement concerne au moins un de ses établissements localisés hors Ile-de-France.

Prix du Fonds de l'Union Belge 2024



Demande d'acquisitions de gérontechnologies

Les demandes d'acquisitions de gérontechnologies incluant d'autres bénéficiaires que les personnes âgées (ou non adaptées pour ce public) sont-elles éligibles ?	NON	Les gérontechnologies doivent être destinées aux professionnels de santé et/ou de l'accompagnement des personnes âgées au sein d'un établissement.
Les projets déposés par des industriels développant et/ou commercialisant des solutions technologiques, sont-ils éligibles ?	NON	Le Prix du Fonds de l'Union Belge s'adresse à des établissements du secteur sanitaire ou médico-social recevant une population gériatrique.

Prix du Fonds de l'Union Belge 2024



Financement des demandes d'acquisitions

La subvention pour le financement des équipements peut-elle être versée avant l'acquisition ?	NON	Le prix sera versé sur la base de la facture d'achat. L'organisme à l'origine de la demande devra donc avancer la somme totale de l'acquisition.
Quel est le montant de l'aide financière ?		L'aide financière peut s'élever au maximum à 7000 euros .



Prix du Fonds de l'Union Belge 2024

Modalités du dépôt de candidature et contenu du dossier

Comment déposer un dossier ?	Vous devez d'abord créer un compte sur la plateforme https://prixinnovation3.sciencesconf.org/ (onglet inscription) puis vous pourrez accéder à l'onglet « soumission d'un dépôt de candidature »
Qui doit déposer le dossier de candidature ?	La structure faisant la demande d'acquisition. Si c'est le siège d'une organisation qui dépose le dossier de candidature, il est demandé d'indiquer la liste précise des établissements franciliens qui pourront accueillir les équipements.
Quelles sont les pièces demandées pour le dépôt du dossier ?	Les pièces demandées dans le cadre d'une candidature à l'appel à candidatures équipements sont: - Le dossier de candidature complété ; - les devis ou factures pour les équipements demandés ; - Le RIB de la structure devant percevoir la subvention ;
Où trouver les modèles des pièces à remplir ?	Sur la plateforme https://prixinnovation3.sciencesconf.org/
Où déposer le dossier complet et l'ensemble des pièces ?	Sur la plateforme https://prixinnovation3.sciencesconf.org/

Prix du Fonds de l'Union Belge 2024



Modalités du dépôt de candidature et contenu du dossier

Lors du dépôt de dossier, une demande d'affiliation est demandée. Que faire ?		Si vous n'avez pas d'affiliation indiquez « je n'ai pas de tutelle », cela n'aura pas d'impact sur votre candidature.
Comment modifier votre dossier de candidature et ajouter/modifier les pièces déposées ?		Pour modifier le dépôt, aller dans l'onglet « Mes projets soumis » et cliquer sur le petit crayon à droite de votre dépôt. Vous pourrez alors apporter des modifications à votre dossier.

Prix du Fonds de l'Union Belge 2024



CONTACT

Marianne Savouret –Responsable communication

marianne.savouret@gerondif.org

+33 (0)1 85 78 10 16 Ou

contact@gerondif.org